L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 75, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 24 NOVEMBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
UNE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne ferront régulièrement comme suit, depuis le Embarcadère No. 40, Rivière du Nord —

VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 7 déc.
PEREIRE, capt. Tanré, samedi, 14 décembre.
SAINT-LAURENT, capt. Lamarie, samedi, 20 déc.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $120. | Seconde cabine, $70.
Billets d'excursion à prix réduits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen en suivant ce règlement, prennent les avantages de cette ligne évitant les risques inutiles de voyager par les chemins de fer anglais et de traverser la Manche, tout en n'dépensant pour cela de plus que le prix du passage du Brest et d'argent.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 53 Broadway, New-York.
A. GRAND & CIE, Agents,
Galier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Vapeurs
HAMBOURGEOISE-AMÉRICAINE.
Communication entre le Havre et la Nouvelle-Orléans par vous de Southampton et la Havane.
Les magnifiques et nouveaux steamers de la Compagnie: GERMANIA, capitaine Hebich, SAXONIA, capitaine Wutzen, VANDALIA, capitaine Fraisen
Partiront de Hamburg du Havre. Southampton. New-Orléans
Germania 4 Nov. 7 Nov. 10 Nov. 12 déc.
Hansonia 18 Nov. 21 Nov. 24 déc. 26 déc.
Vandalia 16 Déc. 19 Déc. 22 Déc. 24 Déc.
Les annoncerons les prochaines dates de départ de nos steamships.
Prix du passage, payable en or
De la Nouvelle-Orléans à bord: 1ère Cabine, $150; Entrepont
Cabine au Havre, à Southampton ou au bord: $150; $45
De Hamburg, du Havre, de Southampton, se adresser à la Havane: 100; 30
Pour obtenir des billets de passage de Hamburg, du Havre ou de Southampton, etc., ou s'adresser aux soussignés.
F. S. RICHARD & BOAS,
Agents Généraux pour pour le passage, à Hamburg.
WILLIAMS RUFFETT & CO.,
Agents généraux, No 100 rue de la Pomme, Hamburg.
10 août—1m

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
Steamers entre HAVRE et la NOUVELLE-ORLÉANS, par la voie du Havre, touchant à Southampton et Brest.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD recommencent leurs voyages réguliers comme suit:

De Brême.		De la N. Orléans.
[illegible]	22 Octobre.	[illegible]
[illegible]	1 Nov.	12 Novembre.
[illegible]	8 Déc.	3 Déc.
[illegible]	6 Déc.	15 Janvier.
[illegible]	27 Déc.	26 Février.

Les steamers du Lloyd du Havre et la Havane, en allant et en s'en retournant à Brême, s'arrêtent à Southampton pour débarquer et prendre passagers et fret.
Les steamers du Lloyd ne portent annonce plus.
PRIX DU PASSAGE:
Brême, Southampton ou le Havre à la Havane et à la Nouvelle-Orléans: [illegible]
Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Hamburg, au Havre et à Southampton, pour Cuxhaven: 80
Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin, et de Madisonville à 11 heures et 1 heure du matin.
Il ne sera positivement pas reçu de fret quel conque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Le service régulier à moins de mauvais temps ou de bassesses eaux.
COHEN M. SORIA,
Agent, Nos 16 et 20 de la rue de Tchoupitoulas.

Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. T. Gaines, capitaine,
Sam Aiche, commis.
Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les ateliers intermédiaires.
A Vicksburg le NATCHEZ relèra avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 16 Commune.

Pour le Bayou Lafourche.
Paquebot indépendant du Fort Adams.
Le beau bateau à vapeur GOVERNOR MOORE, capitaine Libaire, capitaine Wm Moreaux au barre, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Port Hudson, Plaquemine, Donaldsonville et tous les ateliers intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. E. CARLIN,
16 août—1m

Pour Vermillionville et les débarcadères du Bayou Vermillion, via le chemin de fer de la Louisiane, Nt. Texas et Brazos, et Morgan
Le bateau à vapeur de Brasseur, capitaine Le JET, arrivera du train de passagers d'Algiers.
STEAMER FLORA.
James Collier, Marius Turo, Capitaine, Commis.
Le fret est prêt à partir et sera reçu au pied de la rue Canal.
Le JET reçoit pour l'aller payables d'avance, et expédiera le colonel payables contre livraison.
Fret pour Vermillionville au bateau du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.
Le bateau passe à Donaldsonville, Plaquemine, pour plus amples renseignements, s'adresser à
STEPHENS, agent général du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, Morgan.

Pour la Côte au-dessus de la Ville.
Paquebot de la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez et Vicksburg.
Le beau bateau à vapeur W. S. PIRE, capitaine Wm. Sapinée, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY,
16 Commune.

Bateau semi-hebdomadaire, régulier, de Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, à dater de lundi, 10 juillet.—Pour les ateliers intermédiaires de la Côte, le beau bateau à vapeur ARABIE, capt. V. B. Harris, commis Alex Jumer, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
BINNOTT & ADAMS,
No 11 du Commercial Place.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Opelousas, Washington, Port Barre, Cheneyville, Washington, Carrollton et de la rivière de Calcasieu. Le beau bateau à vapeur
SARAH,
capitaine C. Pickett,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. POST.

OPELOUSAS.
Lewis Taylor, M. Kenison, capitaine; T. Johns, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 5 h. P. M., prenant du fret et des passagers pour Opelousas, Washington, Port Barre et les débarcadères de l'Atchafalaya, Grand Lake, Franklin, Washington et Calcasieu. Le bateau
SARAH
sera le "Belle" qui fait le service du Bayou Teche.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SPEIRS & REGUIER, 1 rue Commune.
LEWIS TAYLOR, Agent, Washington, Lat.
[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS.
Pour St Martin, Fausse Pointe, la Nouvelle, Jeanerette, Franklin, Centreville, Patterson et les bateaux de la Rivière Teche.
Le bateau à vapeur PEKIN, capitaine M. H. Brown, commis, J. Trouslot, partira MARDI, 25 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
GEO. H. RITK,
Agent, Nos 16 et 18 de la rue Tchoupitoulas.

POUR LES ATTAKAPAS ET LA TAPAPALAYA.—Départ le 8 P. M. pour St Martinville, Fausse Pointe, Isle Marie, Franklin, Centreville, la Nouvelle Iberia, Hubertville, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. H. RITK,
Agent, Nos 16 et 18 de la rue Tchoupitoulas.

POUR LES ATTAKAPAS ET LA TAPAPALAYA.—Départ le 8 P. M. pour St Martinville, Fausse Pointe, Isle Marie, Franklin, Centreville, la Nouvelle Iberia, Hubertville, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. H. RITK,
Agent, Nos 16 et 18 de la rue Tchoupitoulas.

Bayou Lafourche.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir.
—A dater de Vendredi, 17 du courant—
Le beau bateau à vapeur ST. MARY, capitaine Gaiteuville, Napoléonville, commis M. Labadieu. Thibodaux, Lockport et tous les débarcadères intermédiaires des paroisses Assomption et Lafourche.—Le bateau à vapeur d'un aide-tirant d'eau TAILLEQUAT, capitaine Frank Daferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
J. E. CARLIN,
16 août—1m

Pour New-York
Ligne de steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CHESAPEAKE, Capt. Thos. Halsey.
JOHN MEADE, Capt. A. W. Sanpson.
UNITED STATES, Capt. E. Howes.
MANCHESTER, Capt. W. F. Berry.
WESTERN METROPOLIS, Capt. W. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. W. H. Crowell.
Partant de New-York, tous les samedis.
Le steamer
UNITED STATES,
Commandant M. B. Crowell
partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI 18 novembre, à 5 h. A. M.
Nos steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres [illegible] $20 et $30.
Entrepont [illegible] $15 et $20.
Un mare des billets de connaissements pour Liverpool, Brême et Brême.
Le Havre, Anvers et Brême et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool et le continent, à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.
Le steamer MEADE suivra, et partira le MANCHESTER, décembre, à 5 A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 10.

Pour New-York, directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants:
GEO CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
LOUIS
Le steamer CORTES,
W. Inman, commandant,
Sera sur le wharf, au pied de la rue Toulouse, DIMANCHE, 3 décembre à 3 heures A. M.
Passage $30.
Le fret ou passage donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON
Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via Havane, départ MARDI, 5 décembre, à 4 heures du soir, le beau steamer, le capitaine Cathette, pour fret ou passage, s'adresser à
WM. CROSBY, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer JUNIATA, capt. Hoste, partira de la Havane, pour Vera-Cruz, le 20 novembre.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CORNELIUS KNAPP & CO., Agents.
Ou à Nos 12 et 14 de la rue de l'Union.

Pour Belize, Honduras, et Puerto Cabello.
Le SAMEDI 11 décembre, à 4 heures P. M., Partant le Malle anglaise
BELIZE, HONDURAS, ET PUERTO CABALLO.
Le steamer
LORD LOVELL,
Commandant H. J. Agnew,
Sera sur le wharf, au pied du Marché aux Bananes, le DIMANCHE, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GOLDSMIDT & KELLEY,
Rue de la Levée.
Le steamer
MANUEL DAVARO,
Nous ayant été remis par la douane, ne sera pas en service régulier. 27nov

Pour New-York
Ligne de steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CHESAPEAKE, Capt. Thos. Halsey.
JOHN MEADE, Capt. A. W. Sanpson.
UNITED STATES, Capt. E. Howes.
MANCHESTER, Capt. W. F. Berry.
WESTERN METROPOLIS, Capt. W. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. W. H. Crowell.
Partant de New-York, tous les samedis.
Le steamer
UNITED STATES,
Commandant M. B. Crowell
partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le MANCHESTER, novembre, à 5 A. M.
Nos steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres [illegible] $20 et $30.
Entrepont [illegible] $15 et $20.
Un mare des billets de connaissements pour Liverpool, Brême et Brême.
Le Havre, Anvers et Brême et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool et le continent, à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.
Le steamer MEADE suivra, et partira le MANCHESTER, décembre, à 5 A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 10.

Pour New-York, directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants:
GEO CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
LOUIS
Le steamer CORTES,
W. Inman, commandant,
Sera sur le wharf, au pied de la rue Toulouse, DIMANCHE, 3 décembre à 3 heures A. M.
Passage $30.
Le fret ou passage donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON
Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via Havane, départ MARDI, 5 décembre, à 4 heures du soir, le beau steamer, le capitaine Cathette, pour fret ou passage, s'adresser à
WM. CROSBY, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer JUNIATA, capt. Hoste, partira de la Havane, pour Vera-Cruz, le 20 novembre.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CORNELIUS KNAPP & CO., Agents.
Ou à Nos 12 et 14 de la rue de l'Union.

FACTORS' & TRADERS' Insurance Company,
No. 37 RUE CARONDELET.
Extrait du Troisième Etat de situation annuel.
Bureau, Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1871.
Prime pendant l'année expirée le 30 sept. $[illegible]
Prime pendant l'année [illegible]
Prime risques non terminés de ce jour [illegible]
Prime de l'année expirée le avril [illegible] $[illegible]
PRIMES AU COMPTANT PENDANT L'ANNEE
Dix pour cent. Cinquante pour cent.
Montant au 30 avril 1871 ..... $1,016,576 57.
La compagnie continue à assurer des POLICES pour risques d'incendie, de rivière et de mer aux conditions
HARMON DUANE, President.
MOSES GREENWOOD, Vice-President.
EDD. A. FAUPREY, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Chas. Greenwood, H. Prellesen,
A. Johnson, F. W. Bodd,
Geo. Noble, W. S. Pike,
Jas. Calle, H. W. Fairly,
Geo. W. Smith, John I. Adams,
Karl Hinkens, A. A. Yates,
Geo. F. Moore, Isaac Scherpf,
Jas. Wren, E. M. Walsh,
John Hirsch, M. Mason,
J. Buckner, Wm. Morrison,
Samuel Kneisbader, A. Brittin,
Jos. W. Carroll.

La Compagnie d'Assurance
MECHANICS & TRADERS,
NILE-ORLEANS, (LSE.)
Ouverte le 14 de la rue Carondelet.
SOLLICITE les risques d'incendie de mer et de rivière.
CHARLES A. WHITE, LLOYD B. COLEM, M. D.
Secrétaire. Président.
P. DE RUYA, C. H. FENOT,
Agent de la Compagnie aux Assurances et de rivières. Commis aux Assurances d'incendie.
P. AUZOUY,
Inspecteur et Collecteur.
Directeurs:
T. W. Allen, Esq., T. B. Hunt, Esq.,
J. Allen, Esq., J. A. Lane, Esq.,
Geo. W. Adams, Esq., Geo. W. Pratt, Esq.,
Chas. W. T. Makemurie, Esq., Rev. L. Henry Ware,
Jas. Mills, Esq., Jas. Mills, Esq.,
Jas. Kent, Esq., E. H. Bolton, Esq.,
Jas. Dick, Esq., Geo. Kernaghan, Esq.,
H. Bailey, Esq., G. W. Wright, Esq.,
Geo. Wm. Pratt, Esq., Cont. J. F. Smith,
Wm. Church, Esq., W. P. Benson, Esq.,
Chas. Clark, Esq., Chas. Kennedy, Esq.,
Jas. Campbell, Esq., J. F. Todd, Esq.,
Geo. Coppens, Esq., Frederick Wing, Esq.,
Jas. Dick, Esq., Louis A. White, Esq.,
Jas. Harrison, Esq., T. S. Waterman, Esq.
[illegible]

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Tonsonne et Villerè, Nile-Orléans.
Fait de la demande toujours exquise de la BIERE et de la ALE, qui plaît, pour la fraîcheur et les bulles, une boîte d'origine et recommande la Bière de Mars dans Paris et la Bière de Mars de Munich. Les ordres qui y déposera seront exécutés à Orléans les bulles de pour. 7janl-1an

Médicaments.
NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérison obtenus par cette liqueur sont très nombreux, et nous nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.
Les propriétaires du Newfoundland Bitter sont bien déterminés, il maintiens d'abord la
Santé intacte et florissante
chez ceux qui en font un usage régulier.
Notre nom seul et souvent est devenu une bannière en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.
Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.
L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes en trouvent souvent assez tôt s'abréger leur vie que l'insanes qui prendrait tous les jours une dose
D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;
mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.
Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ils peuvent pas un jour, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors ils sont riches, ils tombent malades, leurrés; mais cet brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des diarrhées, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en je conclusant et sincère, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—
Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.
A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous disons: Choisissez de notre des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, incitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop fameuses habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée: car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient
l'estomac en très bon état.
Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer inconsidérément par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et tonifiante.
Le Newfoundland Bitter est aussi
Le Bitter des Familles.
et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.
Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui menace la vie ou du moins, mais qui fait souffrir un coup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz les entrailles pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, on qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et tant bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, au négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de
Newfoundland Bitter
et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amère la guérison: c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant sans égal, il ramène, il rendant toujours l'appétit, fait cesser les crampes d'estomac et fait cesser toute les douleurs qui accompagnent la digestion, chez les personnes, chez les dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.
Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes du sang pauvre et les dames en extolent en retirant le plus grand avantage. La force revient, le sang devient riche, l'embonpoint revient, apparaît vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui sous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.
Dans les campagnes et les
Fièvres sont endémiques
et où les eaux des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.
Dans les campagnes de la
Louisiane, du Texas et du Mississippi,
rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.
C'est le Bitter du Sud.
c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sources profondes, l'action salutaire, l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par le pays vient du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.
M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charrettes au commerce. On le trouve dans toutes les groceries de grande et de petite.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les chaînes renfermant une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON,
45 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit mon octroyé aux Etats-Unis pour la cuisine et le commun du pays.
PLUS DE 500,000
ont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:
PREMIER PRIX, en 1865, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1869, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
Et voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:
PREMIER PRIX, en 1865, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1869, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
Ou vous verriez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49.....RUE DU CAMP.....49
Et achetez un "BRILLIANT."
E. HALLER,
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
On trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de rechange, gratuit, de la tôle galvanisée et toute espèce d'articles de ménage.
27 nov—1m var

Bureaux de la Succursale en Louisiane
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
A ST-LOUIS, MISSOURI.
Officiers:
JAMES B. EADS, Président.
J. M. BRITTON, Vice-Prés.
G. W. LOMAX, Secrétaire.
G. O. M. HATTON, Agent gé.
SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
Agence, No 33 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
OFFICIERS:
P. H. MATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
R. B. SIMMS, Sec. et Agent d'Etat.
MÉDECINS SURVEILLANT
J. M. POLWELL, M. D. J. R. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS:
E. T. Merrick, O. H. Maples,
James Jackson, Robert Hays,
J. A. Wills, Thos. Pitcwilliam
P. A. Match, Octave Voorhies,
B. B. Simms.
Cette Compagnie donne toute espèce de polices d'Assurance de la vie.
[illegible]

Etats-Unis d'Amérique.
PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
IL EST FAIT SAVOIR que le dix-huitième jour du mois de novembre de l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-soixante-dix-sept, indépendance des Etats-Unis d'Amérique la centième vingt-deuxième.
Devant moi, Gustave Le Gardeur, Jge, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse de ville susdites, et y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont été présentes et ont comparu en personne:
Monsieur Jose Antonio Fernandez, Odette Hotaba, Antoine L. Velez, John J. Odom, Charles J. Lévêque, Léon Mc Carthy, J. Martin Villa-Issa et cabinet de Paris, dûment résidant dans la paroisse et la ville susdites et seul des divers associés par les dont les noms sont souscrits aux présentes.
Lesquels ont déclaré que s'étant réunis des diligences et notaires des lois et Etat concernant l'organisation des corporations, qu'ils forment et soulignent, par ces présentes, entre eux et ceux qui voudront, personne qui pourront ultérieurement s'associer avec eux, une association mutuel et en solidarité à cette charte on sur les livres de souscriptions de l'association, ou par acte, ou autre, tout en succession, une corporation sous les lois générales de l'Etat de la Louisiane stationnant sur l'homologation des corporations pour toujours d'amélioration publique et autres objets, et ils déclarent que les dites associés ont rédigé la Constitution et la Charte de la dite Corporation.
ARTICLE I
Sec. 1.—Le nom de la dite Corporation sera: "L'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans" et le domicile de la dite Association sera dans la paroisse de la ville et la Nouvelle-Orléans.
Sec. 2.—Les opérations et les opérations des que les souscriptions s'élèveront à deux mille dollars, et sont soumises à la ratification de la majorité de la dite de cet acte, à moins que les affaires ne soient liquidées plus tôt, et le commencement des trois quarts de toutes les actions de la dite association à une assemblée générale des actionnaires, et de cette, transférer et vendre dans le but après des jours d'avis dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Sec. 3.—Elle aura un sceau et le devise sur le sceau se composera des armes de l'Etat de la Louisiane avec le mot "Association et le date de cet acte sur la bordure.
Sec. 4.—Le Président de cette association en en son absence, le Président de cette Association et le date délégué comme le personne compétente pour remplir les conditions en autres actes de procédures.
ARTICLE II
L'objet et le but de cette Association sont définis dites les suivants, savoir: Prêter sur hypothèques et pour le compte de la dite Association, de toutes les propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la subdivisions de la dite territoire, et la construction de bâtisses et améliorations sur ces terrains, et dans les limites de la ville des dits terrains de manière à fournir des résidences aux personnes des moyens modérés, et de faciliter le moyen de prêter à ces personnes d'un devoir propriétaires de leurs propres demeures, et de faciliter le payement de leur loyer, proportionnellement à la valeur de la propriété, et dû de facilites le payement du prix d'achat en leur faveur et en faveur de ceux et aux ou moins et dès sûr au plus; et, aussi, à la vente de leurs propriétés et terrains et terrains, lots, salvaises et respectables, et quand cela vous plaira, et de faciliter le payement des dits terrains, et de consulter sur les dits terrains pour le compte des propriétaires de la dite association, et de plus indique comme devant être accordée aux actionnaires de propriété appartenant à la dite Association.
ARTICLES III.
Sec. 1.—Le capital-actions de la dite Association est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE dollars, divisé en dix mille actions de cinquante dollars chaque, le dit capital-actions, pouvant être porté à un million de dollars comme il est dit ci-après dans la Section 2de l'Article IV, devra être payé par versements successifs et par versements, par fractions ne dépassant pas dix pour cent à la fois et de la manière ci-après prescrite.
Sec. 2.—Dès que dix mille actions du capital social seront payés comptant au Trésorier de la Nouvelle-Orléans, et que les dites actions ont été par le Conseil de Direction, et dès pour cent additionnels